



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Valorisation des statistiques
et observatoires

**La construction neuve
en Bretagne
à fin avril 2023**

**Mai 2023
DREAL BRETAGNE**

Service Connaissance
Prospective et Évaluation

De début février 2023 à fin avril 2023

Des mises en chantier et des autorisations de logements qui baissent nettement

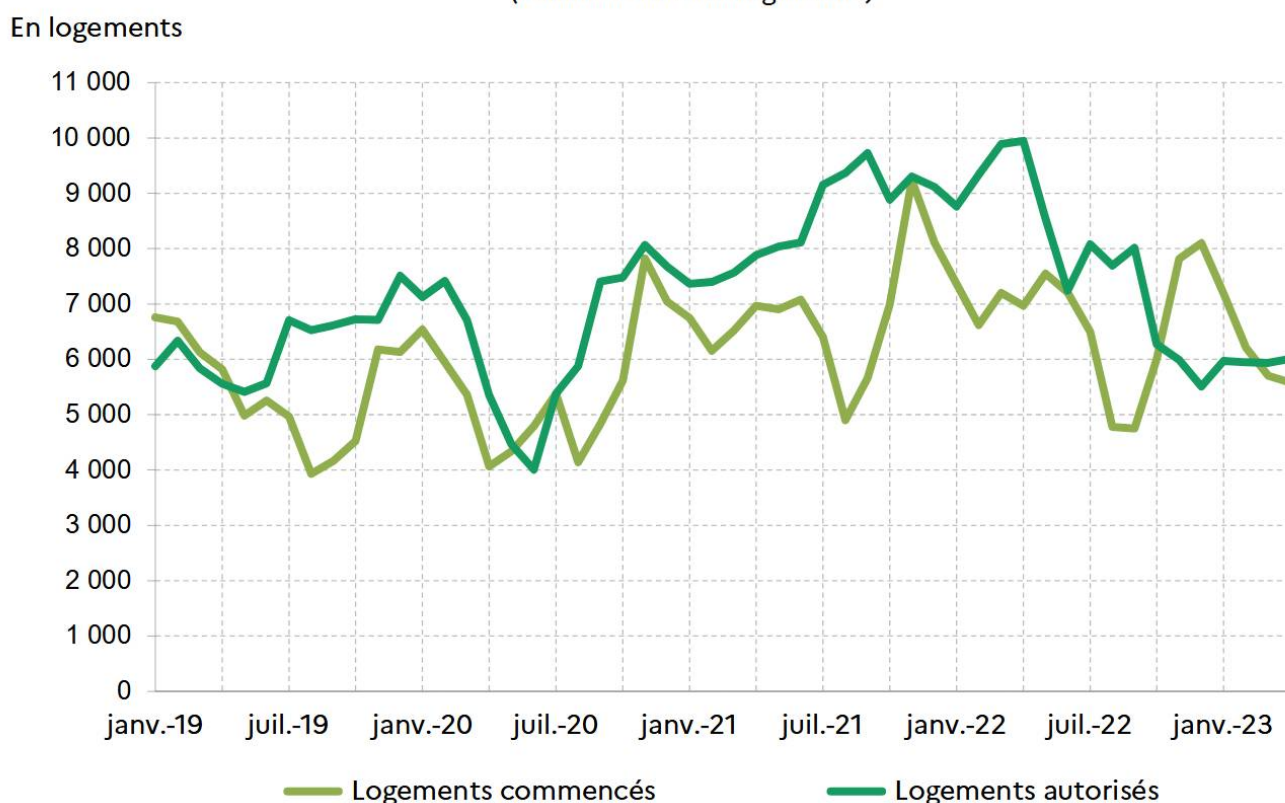
De février 2023 à fin avril 2023, 5 600 logements sont mis en chantier en Bretagne, en nette diminution de - 19,9 % (soit 1 400 logements en moins) par rapport à la même période en 2022. En France, on observe une baisse de - 16,0 % sur la même période.

Dans la région, la baisse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

Les logements autorisés à la construction de février 2023 à fin avril 2023, fléchissent de - 39,6 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, et de - 32,5 % en France. Cela représente 3 900 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2022. Leur volume est proche de celui de début 2019.

De mai 2022 jusqu'à fin avril 2023 par rapport aux douze mois précédents, le nombre de logements commencés fléchit dans la région. Ce fléchissement de - 8,8 % s'avère de même ampleur que celui observé en France (- 8,9 %).

*Logements commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)*



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin avril 2023

[Publication nationale logements](#)

Fléchissement des mises en chantier et des autorisations de locaux en Bretagne

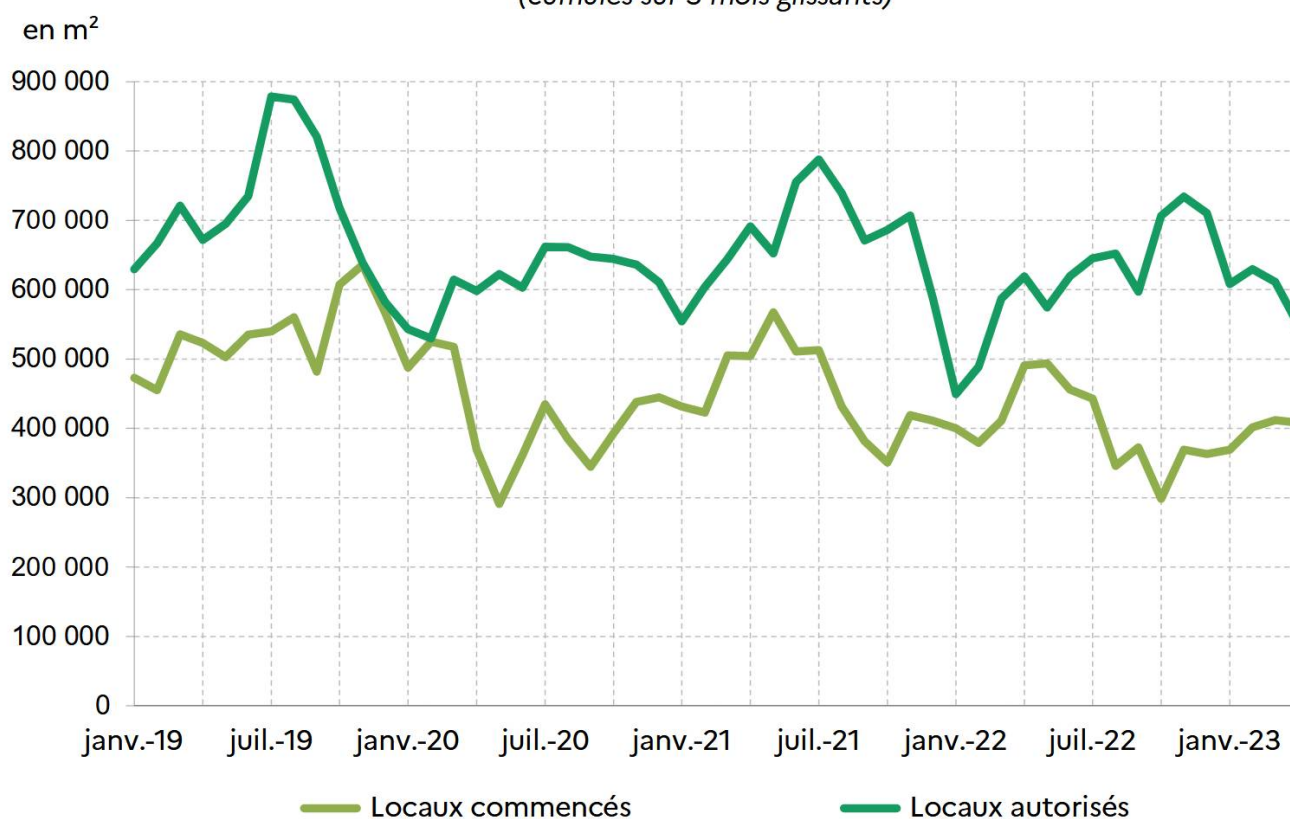
De février 2023 à fin avril 2023, 408 000 m² de locaux sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier fléchissent de - 16,8 % par rapport à la même période un an auparavant.

En France, les mises en chantier de locaux diminuent de - 19,4 % sur cette même période.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction baissent de - 11,3 % en Bretagne entre début février 2023 et fin avril 2023 par rapport à la même période en 2022.

De mai 2022 jusqu'à fin avril 2023 par rapport aux douze mois précédents, la baisse de l'activité de la construction de locaux en région s'avère plus importante qu'en France. Durant ces douze mois, les mises en chantier de locaux diminuent de - 13,4 % en Bretagne et de - 9,6 % au niveau national.

*Locaux commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)*



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De février 2023 à fin avril 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	100	700
Finistère	700	200	900	600	1 500
Ille-et-Vilaine	600	100	700	1 300	2 000
Morbihan	800	100	900	400	1 400
Bretagne	2 700	400	3 100	2 400	5 600
France	29 000	7 800	36 700	39 300	76 100
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 14,5	- 40,6	- 18,0	- 29,6	- 19,7
Finistère	- 21,2	+ 12,9	- 16,7	+ 31,4	- 1,8
Ille-et-Vilaine	- 41,6	- 35,8	- 40,8	- 24,7	- 31,4
Morbihan	- 17,6	- 33,1	- 19,6	- 9,4	- 16,7
Bretagne	- 24,8	- 23,6	- 24,7	- 12,7	- 19,9
France	- 16,8	- 19,7	- 17,4	- 14,6	- 16,0

* février 2023 à fin avril 2023 / février 2022 à fin avril 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin avril 2023

Les mises en chantier sur 12 mois

De mai 2022 à fin avril 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 200	300	2 500	700	3 200
Finistère	3 100	600	3 700	2 200	5 900
Ille-et-Vilaine	3 100	500	3 600	6 800	10 400
Morbihan	3 500	500	4 000	1 700	5 700
Bretagne	12 000	1 900	13 800	11 400	25 300
France	116 900	35 700	152 600	201 600	354 200
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 7,5	- 40,0	- 13,1	- 30,9	- 17,6
Finistère	- 6,4	+ 30,9	- 2,0	- 16,1	- 7,8
Ille-et-Vilaine	- 17,1	- 17,1	- 17,1	+ 3,0	- 5,0
Morbihan	- 8,1	- 16,6	- 9,3	- 15,2	- 11,2
Bretagne	- 10,1	- 12,1	- 10,4	- 6,9	- 8,8
France	- 9,1	- 8,9	- 9,0	- 8,7	- 8,9

* mai 2022 à fin avril 2023 / mai 2021 à fin avril 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin avril 2023

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De février 2023 à fin avril 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	400	100	600	300	800
Finistère	700	200	900	600	1 500
Ille-et-Vilaine	700	200	800	900	1 800
Morbihan	800	200	1 000	1 000	2 000
Bretagne	2 600	700	3 300	2 700	6 000
France	25 700	11 300	37 000	57 500	94 500
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 48,2	- 29,6	- 45,1	- 34,3	- 41,9
Finistère	- 31,9	- 20,2	- 29,4	- 40,8	- 34,2
Ille-et-Vilaine	- 43,0	- 43,3	- 43,1	- 63,5	- 56,0
Morbihan	- 33,8	- 31,6	- 33,3	+ 19,2	- 14,8
Bretagne	- 38,8	- 31,6	- 37,4	- 42,0	- 39,6
France	- 40,7	- 43,1	- 41,5	- 25,1	- 32,5

* février 2023 à fin avril 2023 / février 2022 à fin avril 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin avril 2023

Les autorisations sur 12 mois

De mai 2022 à fin avril 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 000	400	2 500	1 500	3 900
Finistère	3 100	800	3 900	2 600	6 500
Ille-et-Vilaine	3 000	700	3 700	5 700	9 300
Morbihan	3 300	600	3 900	2 700	6 600
Bretagne	11 300	2 600	13 900	12 500	26 300
France	112 200	49 200	161 400	270 400	431 800
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 36,5	- 16,9	- 33,6	+ 26,1	- 19,4
Finistère	- 27,0	- 11,7	- 24,3	- 21,9	- 23,3
Ille-et-Vilaine	- 38,1	- 12,4	- 34,3	- 43,3	- 40,1
Morbihan	- 30,8	- 32,8	- 31,1	+ 22,9	- 15,9
Bretagne	- 33,0	- 18,8	- 30,7	- 25,5	- 28,3
France	- 32,9	- 18,7	- 29,2	- 2,0	- 14,3

* mai 2022 à fin avril 2023 / mai 2021 à fin avril 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin avril 2023

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De février 2023 à fin avril 2023

Surface (en m²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	< 50	6 000	6 200	7 700	4 100	12 000	52 700	4 300	93 000
Finistère	3 700	7 000	4 500	3 700	5 400	57 700	7 200	10 500	99 600
Ille-et-Vilaine	1 400	12 500	10 500	1 300	14 600	25 300	35 900	27 900	129 400
Morbihan	1 300	8 300	11 600	8 300	6 000	25 500	6 000	19 500	86 500
Bretagne	6 400	33 800	32 800	21 100	30 100	120 400	101 800	62 200	408 500
France	138 300	867 900	528 100	252 900	720 000	1 068 300	1 173 200	1 067 700	5 816 500
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 98,3	- 5,5	+ 28,0	+ 35,9	- 69,0	- 53,5	+ 774,2	- 70,3	+ 20,2
Finistère	+ 160,3	- 41,1	- 67,2	- 14,3	- 64,4	+ 8,1	- 69,3	- 61,0	- 33,6
Ille-et-Vilaine	+ 317,2	- 71,7	- 22,1	- 87,2	- 21,1	+ 29,9	- 7,7	+ 30,0	- 22,4
Morbihan	+ 27,5	- 2,3	+ 1,8	+ 8,1	- 54,4	- 11,9	- 51,1	+ 42,0	- 10,6
Bretagne	+ 71,1	- 52,3	- 24,5	- 25,2	- 49,8	- 5,6	+ 26,1	- 18,8	- 16,8
France	- 15,8	- 2,3	- 36,2	- 33,2	- 22,1	- 15,1	- 22,5	- 15,5	- 19,4

* février 2023 à fin avril 2023 / février 2022 à fin avril 2022 ; source : SDES MTECT, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De mai 2022 à fin avril 2023

Surface (en m²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	2 500	22 000	28 000	19 100	27 900	74 800	70 000	45 600	289 900
Finistère	8 400	40 500	43 500	17 600	26 200	128 600	52 300	43 400	360 400
Ille-et-Vilaine	14 200	81 200	57 200	14 200	67 400	72 900	109 900	79 500	496 600
Morbihan	4 700	39 400	41 900	20 200	40 000	74 000	105 400	46 700	372 400
Bretagne	29 800	183 100	170 600	71 200	161 600	350 200	337 600	215 200	1 519 400
France	693 000	3 459 900	2 629 200	1 125 500	2 787 300	4 187 300	5 477 700	4 107 700	24 467 600
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 8,7	- 24,8	+ 16,2	- 10,4	- 45,3	- 37,5	+ 104,7	+ 10,0	- 10,3
Finistère	- 59,7	- 3,0	+ 28,0	+ 12,3	- 35,9	- 31,9	- 31,9	- 20,2	- 23,8
Ille-et-Vilaine	+ 465,1	- 31,0	+ 39,1	- 61,3	+ 21,4	- 23,4	- 12,4	- 35,8	- 17,0
Morbihan	- 56,9	+ 27,3	+ 8,1	- 30,9	- 28,0	- 29,3	+ 122,6	+ 9,5	+ 3,4
Bretagne	- 18,4	- 16,6	+ 23,7	- 30,9	- 20,4	- 31,1	+ 19,0	- 18,0	- 13,4
France	+ 4,3	- 8,3	- 0,3	- 15,1	- 12,1	- 12,5	- 11,7	- 8,9	- 9,6

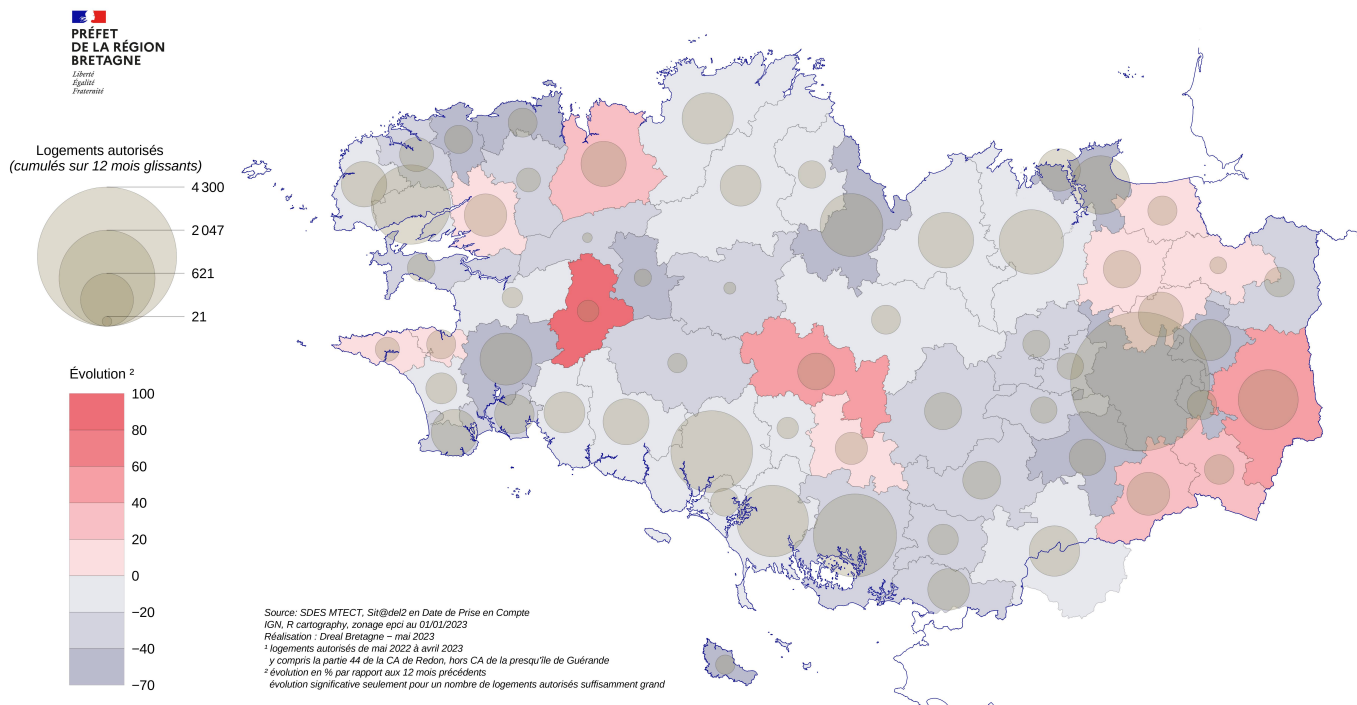
* mai 2022 à fin avril 2023 / mai 2021 à fin avril 2022 ; Source : SDES MTECT, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

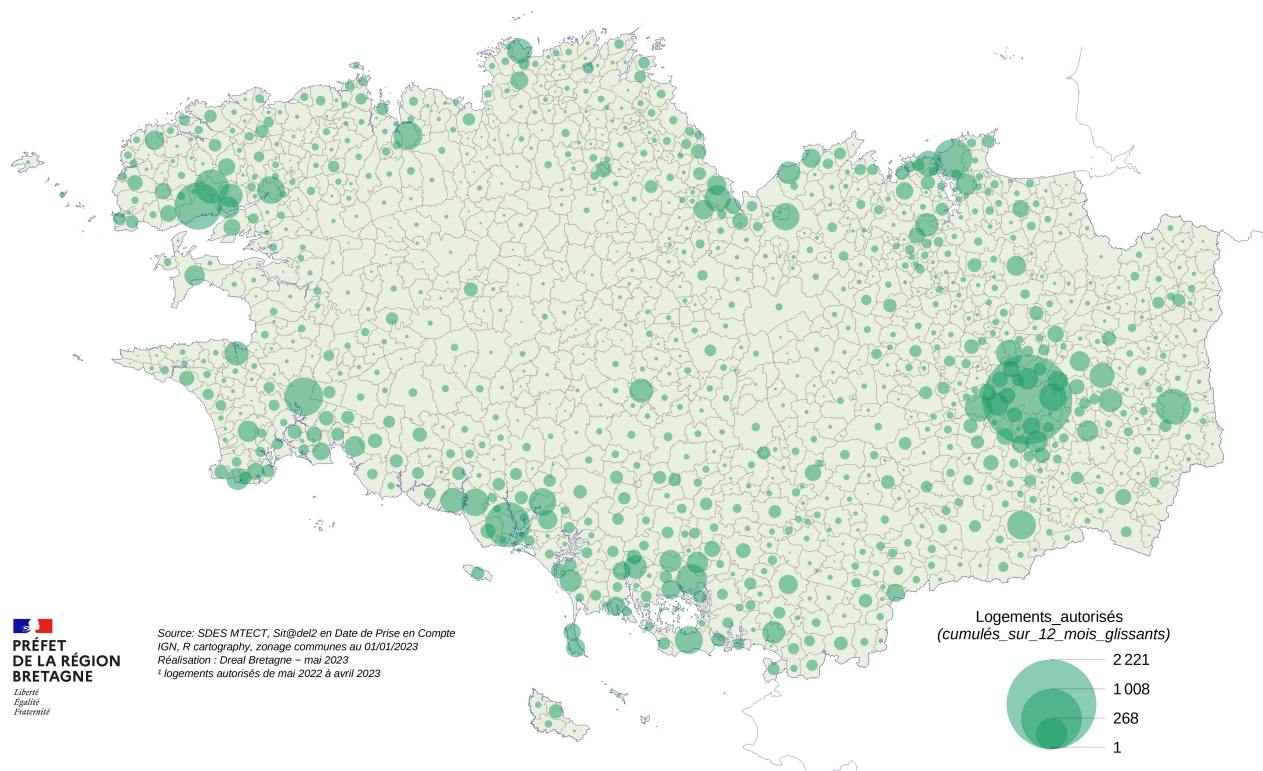
Une baisse du nombre de logements autorisés dans une majorité de territoires.

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Lorient, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne.

Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)



Logements autorisés et commencés depuis 2019

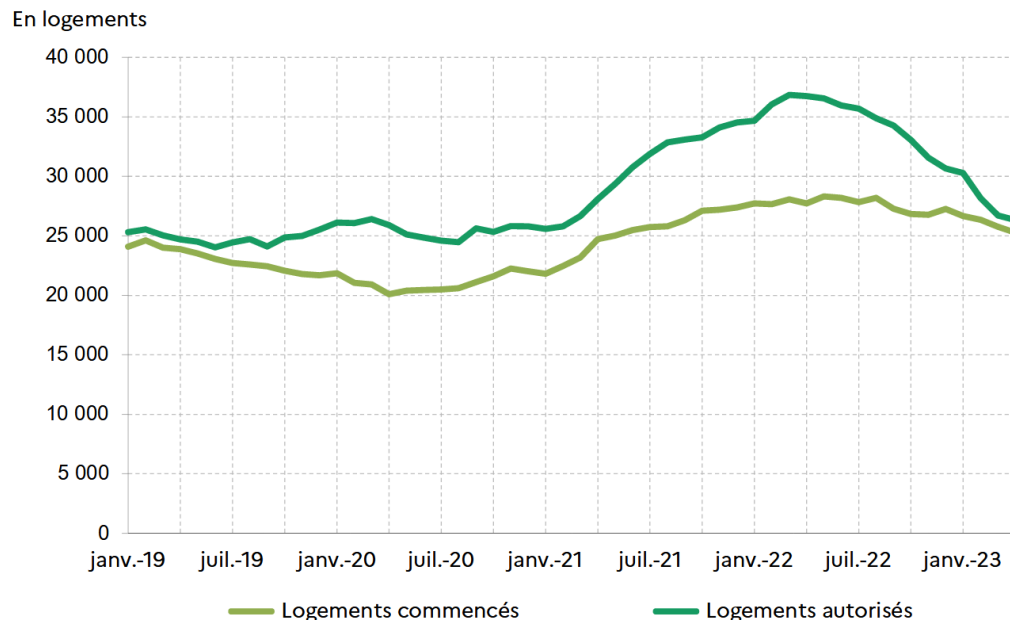
(cumulés sur 12 mois glissants)

En Bretagne :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements en fort repli depuis mi-2022.

Logements commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 12 mois glissants)

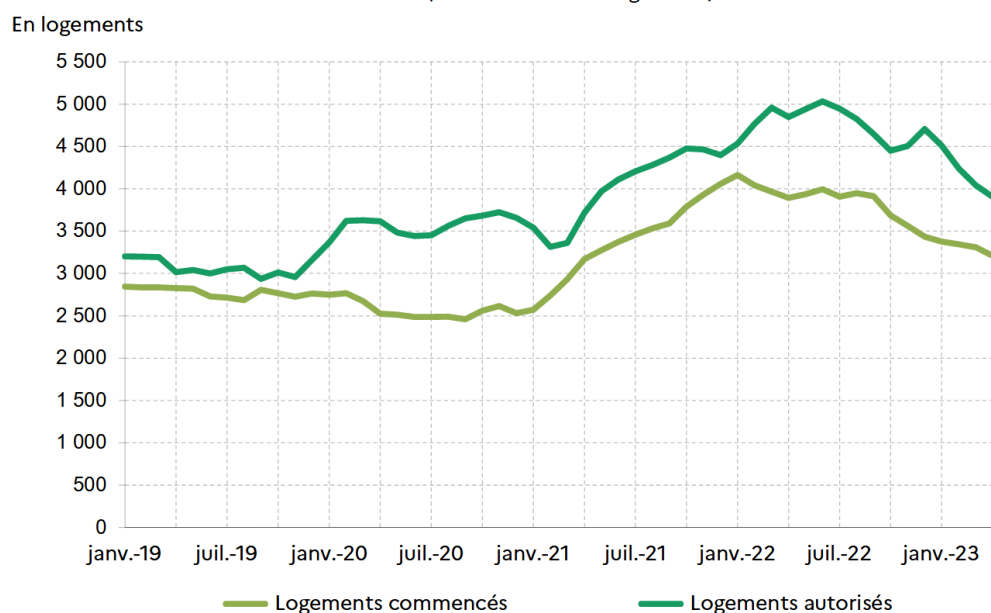


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin avril 2023

Dans les Côtes-d'Armor :

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

Logements commencés et autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2019
(cumulés sur 12 mois glissants)



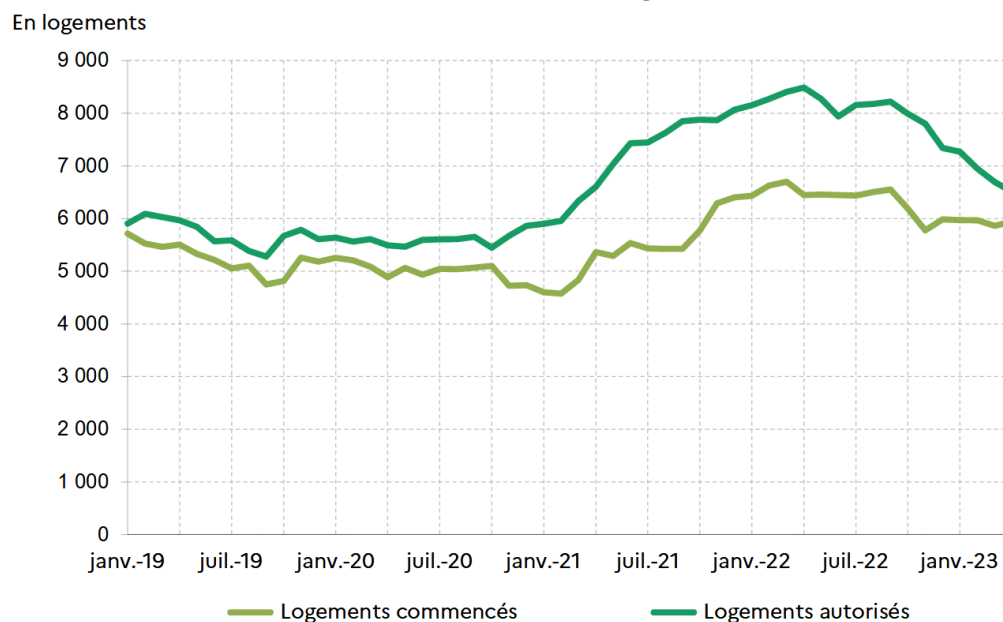
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin avril 2023

Dans le Finistère :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire.

Logements commencés et autorisés dans le Finistère depuis 2019
(cumulés sur 12 mois glissants)



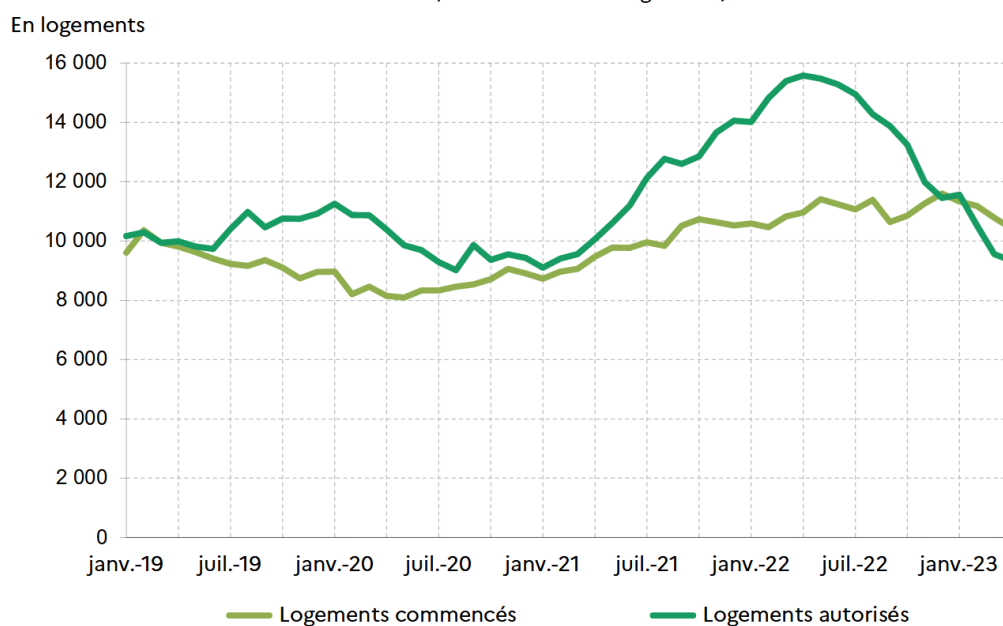
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin avril 2023

En Ile-et-Vilaine :

Des autorisations de logements en fort repli depuis mi-2022.

Des mises en chantier de logements supérieures aux autorisations de logements.

Logements commencés et autorisés en Ile-et-Vilaine depuis 2019
(cumulés sur 12 mois glissants)



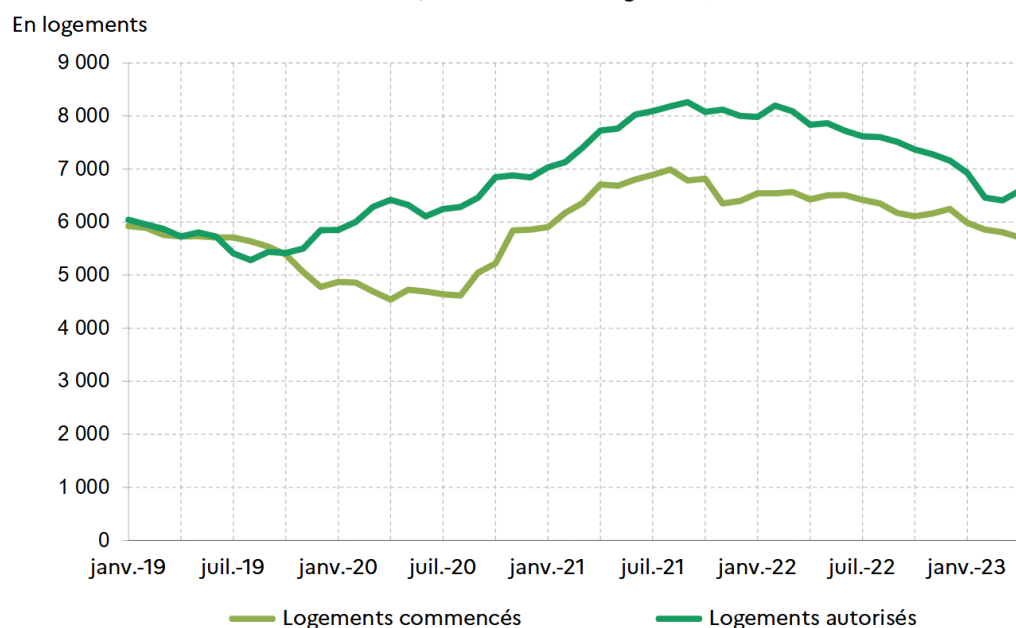
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin avril 2023

Dans le Morbihan :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire.

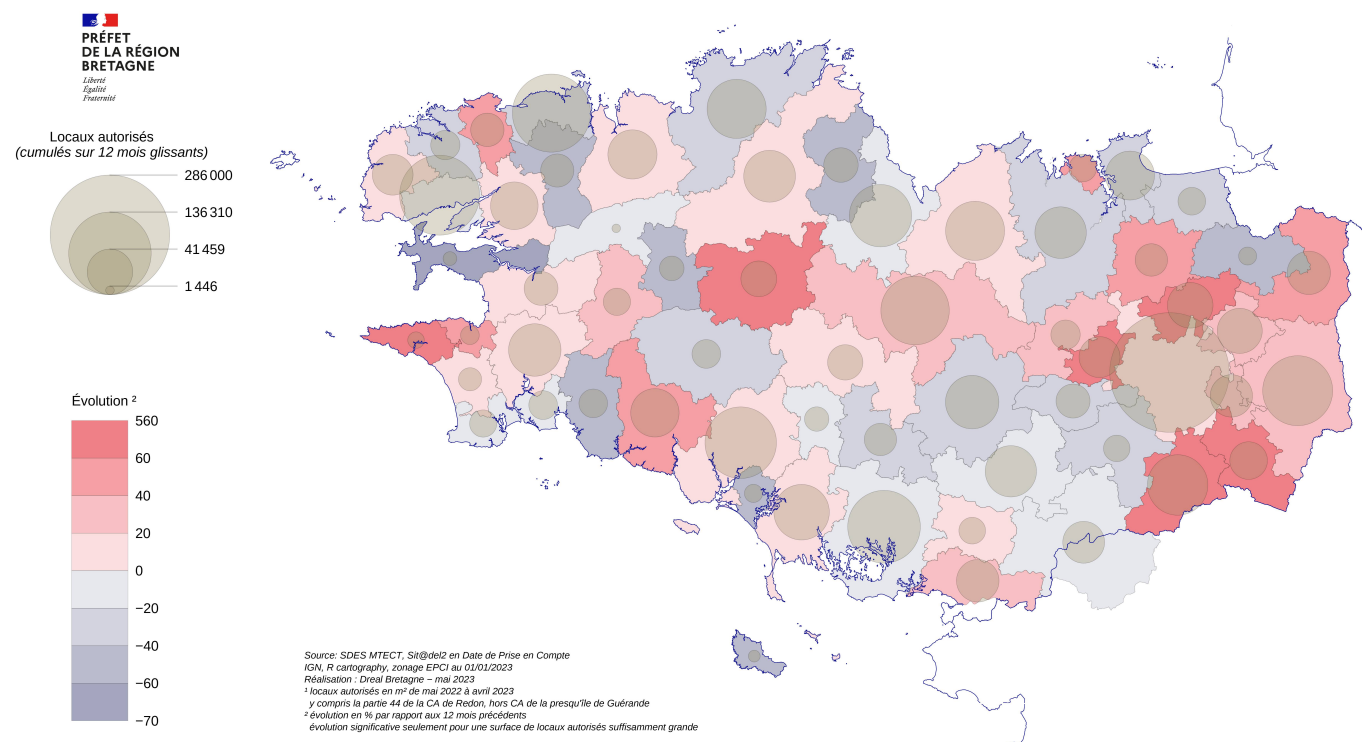
Logements commencés et autorisés dans le Morbihan depuis 2019
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin avril 2023

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*